

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2008 N°12 /
22 août 2008

| | |
|---|------|
| - Décision du 21 août 2008 portant subdélégation de signature DIR Nord-Est | P 2 |
| - Décision du 3 juillet 2008 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire – DIR Nord-Est | P 7 |
| - Décision du 7 juillet 2008 portant subdélégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés – DIR Nord-Est | P 13 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex



Nancy, le

21 AOÛT 2008

Décision portant Subdélégation de signature

direction
interrégionale
du Nord-Est

Le Directeur interrégional de VNF,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la loi n°91-1385 du 31 décembre 1991, modifiée portant dispositions diverses en matière de transport,
Vu la loi n°2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,
Vu le décret du 6 février 1932, modifié, portant règlement général de police des voies de navigation intérieure,
Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies navigables de France,
Vu le décret n°91-796 du 20 août 1991 modifié, relatif au domaine confié à Voies navigables de France par l'article 124 de la loi de finances pour 1991,
Vu le décret n°91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,
Vu l'arrêté du 11 octobre 2005 nommant M. Jean-Philippe MORETAU, chef du Service de la Navigation de Nancy, à compter du 2 novembre 2005,
Vu la délibération modifiée du conseil d'administration de Voies navigables de France du 1er octobre 2003,
Vu la décision du 7 août 2008 portant délégation de signature de M. Michel MARGNES, Président par intérim du Conseil d'administration de Voies navigables de France, à M. Thierry DUCLAUX, Directeur général de Voies Navigables de France,
Vu la décision du 8 août 2008 portant délégation de signature du Directeur Général de Voies navigables de France à M. Jean-Philippe MORETAU, Chef du Service de la navigation du Nord-Est,
Vu la décision portant subdélégation de signature en date du 14 avril 2008.

28, boulevard Albert 1er
Case Officielle N° 62
54036 NANCY cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03.83.98.56.61
Mel. : SN-Nord-est
@equipement.gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice
1991, article 124. RCS Bèthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E.
Intracommunautaire FR 21 552 017 303. Site 552 017 303
compte bancaire: agent comptable secondaire de Nancy
n° 10071 54030 00003002602 10

DECIDE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, subdélégation est donnée à M. Jean ABELE, Adjoint au Directeur interrégional, à l'effet de signer dans les mêmes conditions, tous les actes ou documents dont les signatures lui ont été déléguées par la décision susvisée du 8 août 2008.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, subdélégation est donnée à M. Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. COURTEAU à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe, à effet de signer les actes suivants ainsi limités :

- Transactions prévues par l'article L.2132-25 du code général de la propriété des personnes publiques, lors de contraventions de grande voirie déférées devant le juge administratif relatives, exception faites des transactions portant sur des astreintes liquidées par le juge administratif, à :

- l'interdiction de circuler sur les digues et chemins de halage,
- l'interdiction de stationner et circuler sur les écluses, barrages et ponts mobiles,
- l'interdiction de laisser stationner des véhicules routiers sans autorisation sur le domaine public fluvial et dans les ports.

- Transactions sur la poursuite des infractions relatives à l'acquittement des péages prévues par la loi n°91-1385 du 31 décembre 1991 susvisée ;

- Transactions concernant tout litige lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € à l'exception des transactions relatives au recouvrement des recettes de l'établissement ;

- Conventions d'indemnisation lorsque la somme en jeu est inférieure à 16 000 € ;

- Baux et contrats de location d'immeuble ou de biens mobiliers pour un loyer annuel inférieur à 16 000 € ;

- Contrats et conventions relatifs aux ventes, acquisitions, échanges de biens immobiliers d'une valeur inférieure à 31 000 € et de biens mobiliers dans la limite de 46 000 € ;

- Conventions d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 ha ;

- Pour la section de fonctionnement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués,

 Pour la section d'investissement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués ;

- Aides aux embranchements fluviaux d'un montant global et forfaitaire n'excédant pas 153 000 € à condition que la convention soit conforme à la convention type d'aides aux embranchements fluviaux ;

- Passation des concessions et conventions d'affermage portant sur toute installation portuaire de plaisance, y compris d'équipements légers, dont le cahier des charges ne comporte pas de modification substantielle du cahier des charges contenu dans l'instruction sur les concessions portuaires du 8 janvier 1999,
 - passation de tous actes s'y rapportant à l'exception de la décision de prise en considération,
 - passation de tout acte relatif au contrôle de l'exploitation des ports fluviaux ayant fait l'objet d'une délégation de service public, quelle que soit l'autorité ayant signé le cahier des charges ;
- Acceptation de participations financières n'excédant pas la somme de 61 000 € ;
- Octroi, à des personnes autres que les associations, de subventions n'excédant pas la somme de 23 000 € par opération de travaux, d'études générales ou de développement de la voie d'eau ;
- Octroi de subventions aux associations n'excédant pas la somme de 3 000 € par an et par association ;
- Décisions d'aide aux adaptations techniques de la cale et à la modernisation des entreprises du transport fluvial ;
- Tous autres actes en matière d'exploitation, d'entretien et d'amélioration du domaine géré par l'Établissement y compris toute déclaration ou demande d'autorisation administratives, et notamment le contreseing des superpositions d'affectations ;
- Les états substitutifs établis en cas de défaut de transmission de la déclaration de flotte ou d'inexactitude de celle-ci prévus par l'article 6 quinquies du décret n°91-797 du 20 août 1991 susvisé ;
- Tous actes d'exécution en dépenses et en recettes des décisions ou conventions signées par les autorités compétentes du siège de l'établissement prévoyant expressément une exécution par le service mis à disposition de Voies navigables de France.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, subdélégation est donnée à M. Philippe LEFRANC, responsable de l'Arrondissement Eau/Environnement à l'effet de signer les actes suivants :

- Pour la section de fonctionnement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués,
- Pour la section d'investissement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués ;

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, subdélégation est donnée à M. Dominique BOURDELON, Secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. BOURDELON à M. Xavier MANGIN, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer les actes suivants :

- Baux et contrats de location d'immeuble ou de biens mobiliers pour un loyer annuel inférieur à 16 000 € ;
- Pour la section de fonctionnement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués,
- Pour la section d'investissement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués ;

Article 5 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, subdélégation est donnée à M. André MAGNIER, responsable de l'Arrondissement Etudes et Grands Travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. MAGNIER à M. Daniel BALY, adjoint, à l'effet de signer les actes suivants :

- Pour la section de fonctionnement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués.
- Pour la section d'investissement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués.

Article 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, subdélégation est donnée à M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Entretien/Exploitation à l'effet de signer les actes suivants :

- Baux et contrats de location d'immeuble ou de biens mobiliers pour un loyer annuel inférieur à 16 000 €.
- Pour la section de fonctionnement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués.
- Pour la section d'investissement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués.
- Tous autres actes en matière d'exploitation, d'entretien et d'amélioration du domaine géré par l'Établissement y compris toute déclaration ou demande d'autorisation administratives, et notamment le contreseing des superpositions d'affectations ;

Article 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, subdélégation est donnée à M. Olivier VERMOREL, responsable de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement, à l'effet de signer les actes suivants :

- Pour la section de fonctionnement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués,
- Pour la section d'investissement, possibilité d'effectuer des virements de crédits entre les comptes dans la limite des crédits délégués.

Article 8 :

La subdélégation de signature du 14 avril 2008 est abrogée.

Article 9 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, ainsi qu'aux recueils des actes administratifs de l'Etat dans les départements situés dans l'emprise de la Direction interrégionale du Nord-Est.

Le Directeur interrégional

Jean-Philippe MORETAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a large loop at the top and a horizontal stroke extending to the right, crossing the vertical line.



Nancy, le

3 - JUIL, 2008

Décision portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire

direction
interrégionale
du Nord-Est

Le Directeur interrégional de VNF,

Vu l'article 124 de la loi de finances n°90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'année 1991,
Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié, portant statut de Voies Navigables de France, notamment les articles 16 et 27.1,
Vu le décret du 13 juillet 2006 portant nomination du président du conseil d'administration de Voies Navigables de France,
Vu l'arrêté du 11 octobre 2005 nommant Monsieur Jean-Philippe MORETAU, Chef du Service Navigation du Nord-Est,
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies Navigables de France en date du 1^{er} octobre 2003,
Vu la décision du 1^{er} octobre 2003 portant désignation d'ordonnateurs secondaires,
Vu la délégation de signature du 21 juillet 2006 pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire,
Vu la décision portant délégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en date du 14 avril 2008.

DECIDE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- M. Jean ABELE, Adjoint au Directeur interrégional ;
- M. Dominique BOURDELON, Secrétaire général et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Xavier MANGIN, adjoint ;
- M. Jean-Louis AUBERTEIN, responsable de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation ;
- M. Michel COURTEAU, responsable de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Michelle LAQUENAIRE, adjointe ;
- M. Philippe LEFRANC, responsable de l'Arrondissement Eau/Environnement ;
- M. André MAGNIER, responsable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Daniel BALY, adjoint ;
- M. Olivier VERMOREL, Responsable de l'Arrondissement Prospective Gestion et Financement.

28, boulevard Albert 1er
Case Officielle N° 62
54036 NANCY cedex
téléphone 03 83 95 30 01
télécopie 03.83.98.56.61
Mél. : SN-Nord-est
@equipement.gouv.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finances numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice
1991, article 124. Rcs Béthune TGI B 552 017 303, code APE 751 E,
Intracommunautaire FR 21 552 017 303, Siret 552 017 303
compte bancaire : agent comptable secondaire de Nancy
n° 10071 54060 00003002602 10

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions et compétences à :

- Mme Pascale RAMASSAMY, responsable de l'unité comptabilité-marchés pour la partie dépenses du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DIDIER pour la partie recettes ;
- Mme Anne DIDIER, responsable de l'unité gestion domaniale pour la partie recettes du Centre Régional de Collecte et d'Édition de VNF à Nancy, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale RAMASSAMY pour la partie dépenses.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée aux Chefs d'unités comptables (cf. liste 1), à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature ;
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés (cf. liste 2), à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les ordres de mission des agents placés sous leur autorité.

Article 5:

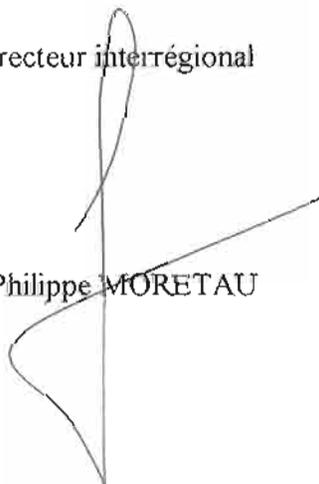
La subdélégation de signature du 14 avril 2008 est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, ainsi qu'aux recueils des actes administratifs de l'État dans les départements situés dans l'emprise de la Direction interrégionale du Nord-Est.

Le Directeur interrégional

Jean-Philippe MORETAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a vertical line that curves to the left at the bottom, and a horizontal line extending to the right from the middle of the vertical line.

Liste 1

LISTE DES CHEFS D'UNITES COMPTABLES

| CODE Unité Comptable | LIBELLE U.C. | Nom des CHEFS U.C |
|----------------------------|--|--|
| 010 | Secrétariat Général / Logistique | Jean-Christophe CHESNEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe CHESNEAU, Robert FORET |
| 003 | Arrondissement Études et Grands Travaux | Dominique BAUDOT et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BAUDOT, Daniel BALY |
| 004 | Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation | Sylviane KERSTETTER et en cas d'absence ou d'empêchement de Sylviane KERSTETTER, Jean- Luc HUMBERT |
| 002 | Arrondissement Eau/Environnement | Noëlle HANY et en cas d'absence ou d'empêchement de Noëlle HANY, Philippe LEFRANC |
| 012 | Subdivision de BAR-LE-DUC/VOID | Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE |
| 013 | Subdivision de VERDUN | Jacky PELTIER par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE |
| 014 | Subdivision de CHARLEVILLE-MEZIERES | Jean-François BERNAUER - BUSSIER par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Guy ARGIRAKIS |
| 015 | Subdivision de GIVET | Jean-François BERNAUER -BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Nicolas MOREAU |
| 021 | Subdivision de TOUL | Jean-François MORICEAU par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Jean-Yves HELLE |
| 022 | Subdivision de PONT -A- MOUSSON | Jean-François MORICEAU par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Luc VUIDART |
| 023 | Subdivision de METZ | Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS |

| | | |
|-----|---|--|
| 024 | Subdivision de NANCY | Daniel TABUTIAUX et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel TABUTIAUX, Daniel MARTIN |
| 025 | Subdivision d'Épinal | Laurent SIRI et en cas d'absence ou d'empêchement de Laurent SIRI, Dominique SERRIER |
| 009 | Arrondissement Développement | Michelle LAQUENAIRE et en cas d'absence ou d'empêchement de Michelle LAQUENAIRE, Michel COURTEAU |
| 006 | Arrondissement Prospective Gestion et. Financement. | Françoise ERBS et en cas d'absence ou d'empêchement de Françoise ERBS, Marie-Claude BEAUMONT |
| 001 | Salaires | Robert FORET et en cas d'absence ou d'empêchement de Robert FORET, Jean-Luc RENARD |

Liste 2

| ARRONDISSEMENTS et Subdivisions | Nom des chefs d'arrondissements et de subdivisions |
|--|---|
| Arrondissement Études et Grands Travaux | André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement de André MAGNIER, Daniel BALY |
| Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation | Jean-Louis AUBERTEIN et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Louis AUBERTEIN, Christian GEORGE |
| Arrondissement Eau et Environnement | Philippe LEFRANC et en cas d'absence ou d'empêchement de Philippe LEFRANC, Noëlle HANY |
| Secrétariat Général | Dominique BOURDELON et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BOURDELON, Xavier MANGIN |
| Arrondissement Prospective Gestion et Financement | Olivier VERMOREL et en cas d'absence ou d'empêchement de Olivier VERMOREL, Françoise ERBS |
| Arrondissement Développement de la Voie d'Eau | Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE |
| Subdivision de BAR-LE-DUC/VOID | Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE |
| Subdivision de VERDUN | Jacky PELTIER par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE |
| Subdivision de CHARLEVILLE - MEZIERES | Jean-François BERNAUER -BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Guy ARGIRAKIS |
| Subdivision de GIVET | Jean-François BERNAUER - BUSSIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER - BUSSIER, Nicolas MOREAU |
| Subdivision de TOUL | Jean-François MORICEAU par intérim et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Jean-Yves HELLE |
| Subdivision de PONT -A- MOUSSON | Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Luc VUIDART |
| Subdivision de METZ | Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS |

| | |
|-----------------------|--|
| Subdivision de NANCY | Daniel TABUTIAUX et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel TABUTIAUX, Daniel MARTIN |
| Subdivision d' EPINAL | Laurent SIRI et en cas d'absence ou d'empêchement de Laurent SIRI, Dominique SERRIER |



Nancy, le 3 - JUIL. 2008

Décision portant subdélégation de signature pour la passation et l'exécution des marchés

Le Directeur interrégional de VNF,

direction
interrégionale
du Nord-Est

Vu l'article 124 de la loi de finances n°90-1168 du 29 décembre 1990, modifiée pour l'année 1991,
Vu le décret n°60-1441 du 26 décembre 1960, modifié portant statut de Voies Navigables de France, notamment ses articles 14 et 16,
Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, notamment l'article 28 sur la procédure adaptée,
Vu la décision du 30 octobre 2006 du directeur général de Voies Navigables de France portant délégation du pouvoir aux représentants locaux, en matière de marchés,
Vu la circulaire VNF du 7 mars 2006 relative aux modalités de publicité à respecter,
Vu la subdélégation de signature du 14 avril 2008 pour la passation et l'exécution des marchés.

DECIDE

Article 1 :

Passation et exécution de tous les marchés

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Philippe MORETAU, subdélégation de signature est donnée à M. Jean ABELE, adjoint au Directeur interrégional, dans les matières suivantes :

- passation des marchés d'un montant inférieur à 6 millions d'euros HT ;
- pour les marchés supérieurs à ce seuil, examinés par la commission des marchés de Voies navigables de France, passation de tout marché faisant l'objet d'un avis favorable sans réserve ; en cas d'avis favorable assorti de réserves, passation des marchés après avoir levé les réserves ou décidé de passer outre. Il doit alors en être rendu compte au Conseil d'Administration dans sa prochaine séance ;
- en cas d'urgence (nécessité de rétablir la navigation, péril imminent pour les personnes...), passation de tout marché qui s'impose ; il doit alors en être rendu compte au Conseil d'Administration dans sa prochaine séance ;
- décisions et actes préparatoires à la passation de tout marché, quel qu'en soit le montant ;
- exécution de tout marché.

Article 2 :**Passation et exécution des marchés en procédure adaptée**

Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences à :

2.1 MM. les responsables d'arrondissements et chefs de subdivisions, ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à 90 000 € HT :

| Noms | Fonctions |
|---|---|
| Dominique BOURDELON et en cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BOURDELON, Xavier MANGIN | Secrétaire Général Adjoint |
| Jean Louis AUBERTEIN | Responsable arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation |
| Philippe LEFRANC | Responsable arrondissement Eau/Environnement |
| Olivier VERMOREL | Responsable arrondissement Prospective Gestion et Financement |
| André MAGNIER et en cas d'absence ou d'empêchement d'André MAGNIER, Daniel BALY | Responsable arrondissement Études et Grands Travaux Adjoint |
| Michel COURTEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel COURTEAU, Michelle LAQUENAIRE | Responsable arrondissement Développement de la Voie d'Eau Adjointe |
| Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Catherine FRANCOIS | Responsable subdivision de Metz Adjointe |
| Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Luc VUIDART | Responsable subdivision de Pont-à-Mousson par intérim Adjoint |
| Jean-François MORICEAU et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MORICEAU, Jean-Yves HELLE | Responsable subdivision de Touf par intérim Adjoint |
| Michel MALINGREY et en cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALINGREY, Laurent LEMOINE | Responsable subdivision de Bar-le-Duc/Void Adjoint |

| | |
|---|---|
| Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, Guy ARGIRAKIS | Responsable subdivision de Charleville par intérim Adjoint |
| Jacky PELTIER et en cas d'absence ou d'empêchement de Jacky PELTIER, Michel BERTHE | Responsable subdivision de Verdun par intérim Adjoint |
| Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ et en cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BERNAUER-BUSSIÉ, Nicolas MOREAU | Responsable subdivision de Givet Adjoint |
| Daniel TABUTIAUX et en cas d'absence ou d'empêchement de Daniel TABUTIAUX, Daniel MARTIN | Responsable subdivision de Nancy Adjoint |
| Laurent SIRI et en cas d'absence ou d'empêchement de Laurent SIRI, Dominique SERRIER | Responsable subdivision d'Épinal Adjoint |

2.2 MM les responsables d'unités comptables ci-après désignés, pour la passation et l'exécution des marchés en procédure adaptée d'un montant inférieur à :

- à 50 000 € HT pour les travaux
- à 20 000 € HT pour les fournitures et services

| Noms | Fonctions |
|--------------------------|--|
| Robert FORET | Responsable de l'unité Salaires au secrétariat général |
| Jean-Christophe CHESNEAU | Responsable de l'unité Logistique au secrétariat général |
| Dominique BAUDOT | Responsable de l'unité Comptable de l'Arrondissement Études et Grands Travaux |
| Noëlle HANY | Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Eau/Environnement |
| Michelle LAQUENAIRE | Responsable de l'unité Action Commerciale et Relations avec les Usagers de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau |
| Anne DIDIER | Responsable de l'Unité Gestion domaniale et du Centre Régional de Collecte et d'Édition de l'Arrondissement Développement de la Voie d'Eau |
| Sylviane KERSTETTER | Responsable du Bureau des affaires générales de l'Arrondissement Hydraulique Maintenance et Exploitation |

Article 3 :

Achats de fournitures, de services et de travaux de faible montant

Pour des raisons de bon fonctionnement du service, les responsables d'arrondissements, de subdivisions et d'unités comptables mentionnés à l'article 2 peuvent disposer d'une liste de collaborateurs habilités à signer, sous leur contrôle et leur responsabilité, les achats d'un montant inférieur à 4 000 € HT.

Les commandes effectuées dans ce cadre seront contresignées par le chef de l'unité comptable, avant mandatement.

Article 4

La subdélégation de signature du 14 avril 2008 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, ainsi qu'aux recueils des actes administratifs de l'État dans les départements situés dans l'emprise de la Direction interrégionale du Nord-Est.

Le Directeur interrégional

Jean-Philippe MORETAU

